

ses vérificateurs et ses hauts fonctionnaires. Comme on l'a fait remarquer cet après-midi, les députés ont des obligations envers lui. Nous devons faire tout en notre pouvoir pour lui permettre de remplir la fonction qui nous a effectivement été enlevée.

Je sais que le président du Conseil du Trésor (M. Drury) voudrait supprimer les responsabilités que l'auditeur général doit assumer envers cette Chambre. Le ministre a restreint les responsabilités de l'opposition; il n'a pu le faire en ce qui concerne l'auditeur général et j'espère qu'il continuera d'en être ainsi. Si le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin), le seul ministre qui se trouve ici, parle plus tard, j'espère qu'il fera des observations sur le paragraphe dans le rapport de l'auditeur général qui se rattache directement, selon moi, à la motion à l'étude. Plus précisément, monsieur l'Orateur, je signale qu'on trouve dans le rapport de M. Henderson 35 mentions du ministère de la Défense nationale, et elles se rapportent directement à la motion.

Au cours des trois ou quatre dernières années, le ministère n'avait rien d'autre à faire qu'à préparer sa propre destitution, étant donné le gel de son budget. Je soutiens que le ministre doit aux forces armées et aux députés de dire comment le gouvernement se propose de dégeler le budget de la défense de sorte que ces erreurs, omissions et infractions dont l'auditeur général a parlé peuvent être corrigées au sein du ministère de la Défense nationale. Plusieurs des ennuis du ministère sont attribuables à une insuffisance de fonds.

Le gouvernement devrait établir clairement les procédures qu'il entend suivre pour redonner à la Chambre les droits dont elle jouissait autrefois. Les députés devraient pouvoir discuter pleinement les dépenses du gouvernement, et leur avis devrait compter. Ce n'est qu'alors que nous reviendrons sur la bonne voie et que les députés pourront donner leur avis après examen de l'emploi des deniers publics avant qu'ils ne soient gaspillés. A mon avis, la motion mérite notre appui. Quiconque siège ici depuis plus de deux ou trois ans ne peut pas prendre de parti autre que celui qu'elle suggère.

Le pouvoir et l'autorité de la Chambre sur les dépenses ont été érodés. Ces mots ne viennent pas de nous; ils ont été analysés et expliqués clairement par l'auditeur général. Nous devons tous, je pense, assurer à ce bureau l'appui que lui donne implicitement cette motion, peu importe si la question passe au vote ou non. Les partisans du gouvernement, s'ils ont conservé quelque influence au caucus, devraient persuader leurs ministres d'appuyer l'auditeur général. Eux aussi ont cette obligation que renferme implicitement la motion du député de Peace River. Si nous refusons d'appuyer ce fonctionnaire, il pourrait arriver que des projets comme la Voie maritime du Saint-Laurent nous soient imposés sans examen suffisant et sans que la Chambre ait l'occasion d'en faire une étude valable.

Actuellement, nous pouvons poser des questions et faire connaître nos opinions, mais nous n'avons aucun pouvoir. Nous, les oppositionnels, devrions pouvoir bloquer les dépenses d'un ministère ou plus, de préférence deux ou trois; dans l'idéal, ce pouvoir devrait s'étendre à tous les ministères. Enfin, c'est pour ça que nous sommes là. Nous ne sommes pas là pour faire le travail du gouvernement, mais pour le vérifier.

Depuis quelques années, la Chambre tombe au rang d'un organe de régie interne, comme les comités d'ailleurs. Si un comité veut collectivement faire valoir son point de vue au gouvernement, il n'a aucun moyen de le

faire. On peut en dire autant de la Chambre. Pour ces deux ou trois raisons, donc, si la motion était mise aux voix, je l'appuierais sans réserve.

[Français]

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur le président, je me lève devant cette foule nombreuse non pas pour prononcer un discours très important sur le plan philosophique ou sur celui du droit constitutionnel, non pas pour parler des droits et devoirs du Parlement et de l'auditeur général.

Sur le plan philosophique, je n'ai qu'une remarque à faire: c'est qu'il est humain d'errer, et qu'il est très probable que l'administration du gouvernement canadien fait des erreurs, comme celle de tous les autres pays, d'ailleurs, ce qui ne veut pas dire, pour autant, que tous les gouvernements sont mauvais, mais tout au plus que certains sont pires que les autres.

Je ne me lève donc pas pour traiter de très grands sujets. Je veux simplement faire une contribution très modeste à l'intention des étudiants de science politique du pays qui, en lisant le compte rendu des débats de cet après-midi, surtout les discours prononcés par les députés de l'opposition, pourraient penser que tout ce que l'auditeur général avait relevé était de nature catastrophique et qu'il fallait en conclure que le Canada avait la plus mauvaise administration depuis les hauts temps de l'histoire romaine.

... Alors, je traiterai tout simplement des «cas» qui concernent mon ministère, et ce, encore une fois, comme contribution à la science politique au Canada. Je repasserai rapidement les reproches que l'auditeur général a adressés à mon ministère. C'est une étude que j'ai fait faire aujourd'hui seulement. Donc, elle est embryonnaire, mais j'en fais quand même part à la Chambre. A la page 87...

[Traduction]

Au paragraphe 87 il y a la rubrique: «Revenu émanant de contrats d'assistance, non perçu par l'État par suite de contrôle insuffisant». Monsieur l'Orateur, en vertu de ce paragraphe, l'auditeur général signale que bon nombre de contrats ayant trait à la productivité de l'industrie de défense contenaient des dispositions de remboursement et que le ministère n'a pas cherché à récupérer les sommes d'argent dues. Dans ce commentaire, il déplore que le ministère n'ait rien fait pour recouvrer cet argent. Les raisons motivant le retard à prendre des mesures ont été expliquées au comité des comptes publics en novembre dernier. On a commencé à agir en septembre dernier et le ministre lui-même a fait rapport de l'état de la question au président de ce comité en mai dernier.

Aussi s'agit-il là d'une situation qui s'est répétée en maintes occasions. L'accusation a été faite; le ministre s'est confessé, a fait son mea culpa, mais l'accusation reste. L'absolution n'a pas été accordée, même s'il y a eu acte de contrition. Le pécheur se voit rappeler sa faute tous les ans, lors même qu'il a avoué, qu'il s'est amendé et qu'il a réparé par la blessure faite à son amour-propre. Et voilà pour le premier point que déplore l'auditeur général.

• (1640)

J'ai dit que je ferais quelque chose pour les étudiants en science politique du Canada. Le deuxième point, article 88, a trait aux subventions au Conseil canadien des normes. L'auditeur général est d'avis que la portion non dépensée de la subvention au Conseil des normes aurait dû expirer à la fin de l'année financière. Il ajoute bien